



Com Info : La récupération crédit-temps (RCT) accordée aux agents postes fixes en horaires variables

Ce jour, lors du CTAP, était soumis au vote une instruction de la DAP permettant aux agents du corps d'encadrement et d'application en poste fixe et en horaires variables de bénéficier d'une récupération au titre du crédit-temps (RCT).

Ce dispositif était applicable qu'aux personnels administratifs, aux personnels techniques et aux personnels d'insertion et de probation. Les agents soumis à l'article 10 ne sont pas concernés par ces dispositions.

Pour résumer, ORIGINE permettra à hauteur de 16 jours en année pleine sous la condition d'avoir généré au moins 03 heures 35 (0,5 RCT) ou 07 heures 10 (1 RCT) sur le mois précédent et ainsi pouvoir :

- déposer une Récupération Crédit Temps jusqu'à 2 mois après la période de référence ;
- déposer deux jours (au maximum) de RCT dans le même mois ;
- déposer une RCT par anticipation sur le mois en cours. Celle-ci sera toutefois transformée en congé annuel si l'ouverture du droit à la récupération n'a pas été acquise en fin de mois. sur 3 mois) ;
- de cumuler sur 1 même journée, RCT, Récupération Heures Supplémentaires et Congé Annuel.

Ces nouvelles modalités seront mises en œuvre à compter du 01 octobre 2022. **La CGT Pénitentiaire** a demandé qu'une nouvelle note soit établie accompagnée d'une fiche technique pour reprendre les dispositions des notes antérieures de 2014. Elle sera diffusée prochainement.

La CGT Pénitentiaire a voté favorablement pour la récupération de crédit-temps pour les agents en postes fixes et en horaires variables. Toutefois, elle a attiré l'attention du DAP sur la question des chartes des temps. Trop souvent, elles sont imposées aux personnels avec des amplitudes de fermeture du service tardive afin d'éviter la notion d'heures supplémentaires.

Le DAP indique qu'il est prêt à travailler sur le sujet pour éviter certaines dérives.

La CGT Pénitentiaire y veillera et continuera ses combats dans l'intérêt des personnels.

Montreuil, le 27 octobre 2022.



Du 1er au 8 Décembre 2022, vous avez la main pour ENFIN changer les choses !

VOTEZ CGT PÉNITENTIAIRE